

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES



communiqué

No:

13

DIFFUSION:

Pour diffusion immédiate Le 8 février 1978

DÉPÔT À LA CHAMBRE DES COMMUNES DE MOTES CONCERNANT LA RENTRÉE DU SATELLITE SOVIÉTIQUE COSMOS 954 DANS L'ATMOSPHÈRE TERRESTRE AU CANADA

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a déposé à la Chambre des Communes aujourd'hui, deux Notes diplomatiques, l'une adressée à l'Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques et l'autre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, concernant le satellite soviétique Cosmos 954, qui est rentré dans l'atmosphère terrestre au Canada le 24 janvier 1978.

En tant que partie contractante à l'Accord de 1968 sur le Sauvetage des Astronautes, le Retour des Astronautes et la Restitution des Objets lancés dans l'Espace extraatmosphérique, le Canada remplit son obligation d'aviser l'Etat de lancement et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'il découvre des éléments d'un objet spatial sur son territoire.

Les deux Notes (ci-attachées) ont un contenu similaire à l'exception d'une référence, dans la Note à l'Ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques, au fait que le Canada réserve sa position, aux termes du droit international, sur la question de responsabilité et de compensation.

ATRANSPER EXTENDED IS ATRANSPER EXTENDED IN THE SECTION AT THE SEC